

# NORMANDIE EQUINE VALLEE

N° : 2022-15

## DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

### Sur l'approbation de la modification du règlement intérieur

#### Réunion du 19 Octobre 2022

Réunis le 19 octobre 2022 à 14h00 à Goustranville sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Christine EVEN, Sophie DE GIBON, Angélique PERINI, Florence MAZIER, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

\*\*\*\*\*

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du syndicat mixte Normandie Equine Vallée visés par arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2019,

VU l'article 170 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS,

**CONSIDERANT** la nécessité de proposer aux représentants des membres du syndicat mixte la possibilité d'organiser la réunion du comité syndical en visio-conférence,

#### **Le comité syndical de Normandie Equine Vallée,**

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente du syndicat mixte de la réunion du 19 octobre 2022,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le règlement intérieur joint en annexe à la présente délibération.

La présidente du syndicat mixte

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Malika Cherrière', with a large, stylized initial 'M'.

Malika CHERRIERE